

une autre langue, il faut y annexer une traduction signée par le vendeur, le destinataire ou le courtier en douane.

Pour la plupart des produits, aucune licence d'importation n'est exigée. Toutefois, les importateurs mexicains doivent obtenir des certificats sanitaires et phytosanitaires des ministères concernés dans le cas des aliments, des animaux et des plantes. Il faut également produire une facture commerciale en huit exemplaires dûment autorisée par le personnel de l'ambassade ou du consulat du Mexique au Canada. Dans le cas des expéditions par mer, par chemin de fer, et par air, il faut également fournir des connaissements. Tous les produits alimentaires transformés doivent être enregistrés au ministère de la Santé avant d'être distribués.

On peut obtenir tous les détails concernant les documents exigés pour chaque produit et chaque mode d'expédition auprès des courtiers en douane, ainsi que de la Direction générale de l'Amérique latine et des Antilles, AECEC, à Ottawa, ou de la Division commerciale de l'Ambassade du Canada à Mexico.

Échantillons commerciaux

Les échantillons sans valeur commerciale ne sont assujettis à aucune taxe. Les déclarations commerciales, bancaires, consulaires ou douanières doivent préciser clairement que les marchandises en question sont des échantillons ou font partie d'une collection d'échantillons. Le Mexique permet l'entrée temporaire en franchise de produits destinés à des expositions dans le cadre de congrès et de foires commerciales. Les documents correspondant à ces marchandises doivent bien en préciser l'utilisation et la destination. Pour les biens de capital exposés à l'occasion de telles manifestations, on exige habituellement une caution qui est remboursée lorsque les biens en question quittent le pays.

Transport

Les produits canadiens exportés au Mexique sont le plus souvent transportés par route ou par chemin de fer. Le transport de produits réfrigérés est presque exclusivement assuré par camions. Le prix indiqué doit être le prix FAB à un poste frontalier américain, sauf indication contraire fournie par le client. Si la marchandise doit être livrée à